

COMMUNE DE PUPILLIN

39600

N° 34 – PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 10 OCTOBRE 2023

Présents : BEAUPOIL Jean-Luc, DUROCHÉ Michelle, CRINQUAND Mickaël, MARGUET Bernard, PACCARD Joël, CART Odile, THIEVENT Christiane, LAURENT Éric

Absents excusés : PETIT Léo qui donné pouvoir à MARGUET Bernard
BOUILLET Kevin qui a donné pouvoir à DUROCHÉ Michelle

Absent : PETIT Damien

Secrétaire de séance : M. CRINQUAND Mickaël

ORDRE DU JOUR :

- 1) Rapport 2023 de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)
- 2) Affouage 2023-2024
- 3) Demandes de subventions / projets 2024
- 4) Rapport annuel 2022 du SYDOM
- 5) Départ de locataires
- 6) Appel à candidature "Atlas Biodiversité"
- 7) Abonnement au magazine "Petit Gibus"
- 8) Demandes de subventions associations
- 8) Questions diverses

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

1) Rapport 2023 de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Mme DUROCHÉ Michelle, déléguée CLECT à la Communauté de Communes présente le rapport d'évaluation des transferts 2023, comprenant la cuisine scolaire de Salins Les Bains ainsi que le secteur Jeunes d'Arbois.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, arrête l'évaluation des transferts de charges à la date du 1^{er} janvier 2023 telle que retenue par la CLECT du 4 juillet 2023 et charge Monsieur le Maire de transmettre un extrait de la présente délibération au Président de la Communauté de Communes.

2) Affouage 2023-2024

- Rôle d'affouage

Pour être inscrit au rôle d'affouage, il faut être domicilié dans la commune avant le 1^{er} septembre de l'année en cours.

Le conseil décide de soumettre à l'affouage 2023/2024 les parcelles 4 – 5 et 12

- Règlement et tarif :

Le règlement est présenté par le Maire aux conseillers.

Les garants de la coupe sont : **M. CRINQUAND Mickaël, M. PACCARD Joël et M. MAIRE Pascal.**

Les affouagistes devront comme l'an passé, présenter en mairie une attestation d'assurance « responsabilité civile Chef de famille » et informer leur assureur de leur activité d'affouagiste-exploitant.

Il est rappelé que l'affouage doit être fait par la personne inscrite au rôle qui est seule autorisée à exploiter et qui est responsable des fautes éventuelles lors de l'exploitation. Des contrôles en forêt sont possibles par la MSA pour travail dissimulé.

Le conseil, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, approuve le mode de partage par feu et le rôle d'affouage qui sera affiché. Il approuve le règlement d'affouage et ses annexes. Il fixe le tarif de l'affouage 2023/2024 à 4,00 € le stère.

La date limite d'inscription en Mairie est fixée au vendredi 27 octobre 2023 à 17h00.

La date du partage est fixée au samedi 4 novembre à 8h30. Toutes les personnes souhaitant prendre un affouage doivent être présents ou se faire représenter à ce partage.

Il est rappelé aux affouagistes qu'ils ont l'obligation de contacter le responsable de la commission bois (M. Mickaël CRINQUAND) pour le cubage avant le 30 avril 2024.

Le tarif sera doublé pour la totalité du lot, pour tous les affouagistes qui n'auront pas terminé avant cette date.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la délibération relative à l'affouage 2023/2024 proposée par l'ONF.

3) Demandes de subventions / projets 2024

La demande de subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour le city parc ayant été classée sans suite par la préfecture à cause d'un nombre trop important de dossiers reçus, le conseil décide de la déposer à nouveau pour 2024.

Pour rappel, une subvention de 21 385 € avait été accordée par le Conseil Départemental du Jura.

Un devis pour un ossuaire, un caveau d'attente et un nouveau colombarium est présenté.

Le conseil décide de demander de nouveaux devis incluant la couverture et la mise en place d'espaces pour poser des fleurs à côté de chaque emplacement. Une demande de subvention DETR devra être faite avant le 30 novembre.

4) Rapport annuel 2022 du SYDOM

Il est présenté par le Maire aux conseillers **qui l'approuvent à l'unanimité.**

Il reste consultable en mairie.

5) Départ de locataires

Le Maire informe les conseillers que Mme LOMBERGER a quitté le logement situé au 29 rue du Ploussard le 31 août 2023. M. FORZINETTI Charles et Mme HATET Gwenola ont repris le logement au 1^{er} septembre.

M. MARTINET Robin et Mme RIGAUD Elodie, locataires du logement dans le bâtiment de la Mairie ont donné leur préavis par lettre recommandée reçue le 6 septembre 2023.

6) Appel à candidature "Atlas Biodiversité"

La Communauté de Communes propose à nouveau à ses communes membres de participer à un appel à projets pour la réalisation d'atlas de la biodiversité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité refuse de participer à ce projet.

7) Abonnement au magazine "Petit Gibus"

Le conseil décide d'offrir cette année encore, aux élèves de CE2, CM1, CM2 et 6^{ème} le magazine « Petit Gibus ». 12 magazines seront offerts durant l'année scolaire 2023/2024.
Le coût pour la commune est de 1,60 € TTC par magazine plus les frais de port.

8) Demandes de subventions associations

Monsieur le Maire présente les diverses demandes de subventions émanant d'associations.

Le conseil municipal, après en avoir **délibéré et voté à l'unanimité** décide de verser les subventions suivantes :

- **100 € à la maison des familles de Franche Comté (association Semons l'espoir)**
- **100 € au panier Arboisien Croix Rouge Française**

9) Questions diverses

*** Camping au Belvédère :**

Il est demandé aux vigneronns qui emploient des vendangeurs, de les prévenir que le camping sauvage est interdit au Belvédère. S'ils logent dans des véhicules type « van », merci leur mettre à disposition des toilettes.

*** Redevance incitative SICTOM :**

Les ambassadeurs du tri font actuellement le tour de toutes les habitations du village pour expliquer les nouvelles règles mises en place début 2024 et conseiller les personnes dans le choix de leurs bacs d'ordures ménagères.

Une commande groupée de composteurs est mise en place en mairie, n'hésitez pas à vous inscrire.

Le coût est de 20 €, limité à un composteur par foyer, paiement en chèque à l'inscription à l'ordre du Trésor Public.

*** Cérémonie du 11 novembre :**

Les habitants sont invités à 10 heures devant le monument aux morts.

La musique sera assurée par « Les Jamois »

La présence de jeunes serait appréciée pour chanter la Marseillaise.

A l'issue de cette cérémonie, un apéritif sera offert par la commune.

La commission « fêtes et cérémonies » est chargée d'organiser cet apéritif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le maire
Jean-Luc BEAUPOIL

Le secrétaire de séance
Mickaël CRINQUAND